



CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

ET

XXXXXXXX

MODELE

Objet : convention de mise en dépôt-vente temporaire de livres à la boutique du musée Bernard d'Agesci ou du Donjon (à préciser)

ENTRE les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Niortais représentée par Elisabeth Maillard, Vice-Présidente déléguée, agissant en vertu de la délibération du 13 avril 2015, ci-après désignée **la CAN**,

ET

La **XXXXXXXX**, ci-après désigné **XXXXXXXX**, (*fournisseur*)

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Engagements des parties :

→ la CAN :

Mise en dépôt-vente temporaire et modalités de versement à XXXXXXXX :

Les produits **à préciser** seront mis en vente à la boutique du musée **à préciser**

XXXXXX assure la distribution et la diffusion du produit XXXXXX et à ce titre remettra X exemplaires au démarrage de l'opération dépôt-vente.

<i>Produits mis en dépôt-vente</i>	<i>Somme versée par la CAN pour chaque exemplaire vendu en euros ttc</i>	<i>Prix de vente de chaque exemplaire à la boutique du musée Bernard d'Agesci en euros ttc</i>
<i>A lister</i>		

Le versement de la CAN interviendra **Préciser la périodicité**

sous forme de virement administratif, sur production d'une facture par XXXXX réalisée à partir de l'état récapitulatif et du bon de commande correspondant établis par la CAN (musées).

Les produits non vendus seront remis *modalités à préciser*.

Les produits éventuellement perdus ou volés seront réglés à XXXX au même titre que ceux vendus.

→ **XXXXX** :

Mise à disposition de produits en dépôt-vente :

XXXXX s'engage à mettre à disposition les produits, selon les modalités citées.

XXXXX fournira à la CAN dès signature de la présente convention : relevé d'identité bancaire au nom de la société (*association ou autre selon statut juridique du fournisseur*), codes SIRET et APE. La facture sera libellée et adressée à la CAN selon le bon de commande formulé.

Article 2 – durée :

La présente convention est conclue pour la période de dépôt-vente temporaire, (*à préciser : durée exposition temporaire ou accord entre les parties*)

Niort le

Elisabeth Maillard	XXXXXXXXXX
Vice-Présidente Déléguée Culture et Patrimoine historique	